

RÉGIONS : Razzia judiciaire à Genève sur la piste de 100 millions de dollars

Date de parution: Mercredi 3 décembre 2008

Auteur: Sylvain Besson, Paris

GENEVE. Deux sociétés ont été perquisitionnées, et deux personnes inculpées dans une nouvelle enquête visant des fonds occultes angolais.

Une «très grosse affaire»: c'est ainsi que les connaisseurs décrivent les perquisitions qui ont ciblé, mardi 25 novembre, deux sociétés financières genevoises, Adfin et la Société financière du Seujet. D'importantes quantités de documents ont été saisies. Selon les informations recueillies par Le Temps, le juge d'instruction genevois Yves Aeschlimann serait sur la piste de quelque 100 millions de dollars (120 millions de francs). Il pourrait s'agir - c'est l'hypothèse initiale - de fonds occultes détournés au profit de dignitaires angolais.

Silence radio

Le dossier est pour l'instant instruit sous le sceau du secret le plus absolu - c'est la procédure dite de «supersuspension» - et le juge s'est refusé à tout commentaire. On sait cependant qu'au moins deux personnes ont été inculpées: un avocat décrit comme «mandataire de l'Angola», qui pouvait avoir la signature sur certains comptes, et le directeur de la Société financière du Seujet, connu pour convoyer ses clients vers Dubaï ou l'Afrique à bord de jets qu'il pilote lui-même.

A l'origine de cette enquête, on retrouve le banquier genevois François Rouge, passager régulier de ces vols privés. Cette année, il a été détenu plusieurs mois en France, dans une affaire de banditisme liée à un club de poker, le Cercle Concorde (LT du 25.08.2008). C'est en analysant ses ordinateurs que les enquêteurs seraient tombés sur la piste des fonds angolais. Joint par Le Temps, François Rouge indique qu'il se tient à disposition du juge d'instruction. «Mais je ne pense pas être concerné par cette affaire», précise-t-il.

D'autres protagonistes du dossier ne sont pas des inconnus. C'est le cas de S., le directeur d'Adfin: il était le bras droit d'André Tarallo, l'un des principaux condamnés lors du procès Elf. En mars 2002, la piscine de sa villa de Corsier avait été détruite par un mystérieux attentat à l'explosif. Il entretient aussi des relations étroites avec des dignitaires angolais. L'un d'eux, Desiderio Costa, ministre du pétrole de 2002 à 2008, siège depuis cinq ans au conseil d'administration de la société Crossoil, également dirigée par S. Spécialisée dans les services pétroliers, elle est située dans le même immeuble qu'Adfin.

Une source informée précise cependant que les relations entre les Angolais et le directeur d'Adfin se sont dégradées suite à des «placements qui ont mal tourné». Il y a quelques années, le pays africain, qui possède d'énormes réserves de pétrole, avait déjà investi des sommes considérables dans un palace genevois, le Richemond, et dans une société américaine aujourd'hui en faillite, Med Diversified. François Rouge avait joué un rôle actif dans ces transactions (LT du 29.04.2005).

Cette nouvelle affaire pourrait avoir des retombées diplomatiques. «C'est un peu triste», commente un proche du gouvernement angolais, qui rappelle que Berne et Luanda ont déployé beaucoup d'énergie pour rétablir des relations normales après le scandale de l'Angolagate. En l'an 2000, la justice genevoise avait ouvert une enquête sur le détournement de quelque 600 millions de dollars (722 millions de francs) au profit, notamment, de dirigeants angolais. La procédure a été classée en 2004, sans procès ni condamnations.

«Un pétard mouillé»

Aujourd'hui, des proches des inculpés prédisent que les investigations du juge Aeschlimann connaîtront le même sort. «C'est un pétard mouillé», estime l'un d'eux. «Ces histoires ont déjà été vues et revues par la Commission fédérale des banques», ajoute un autre. Reste que pour la justice, elles ne semblent pas avoir perdu tout intérêt.